

Référent COVID d'entreprise - BTP

OBJECTIFS

Exercer la mission de référent COVID pour le compte de l'entreprise.
Appréhender le contexte de l'intervention et agir avec une pratique adaptée.

TYPE DU PUBLIC

Personnel désigné par l'employeur pour assurer le rôle de référent COVID.
Conducteurs de travaux, Chef de chantier, Chargés d'affaires.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Module distanciel.

Diaporama, vidéos d'expert, exercices de groupe et quiz.

Exercices d'entraînement non sanctionnant et/ou quiz final de type QCU/QC (évaluation des connaissances).

Données de suivi de la plateforme (nombre et temps de connexion), score au quiz final.

> Moyens techniques

Classe virtuelle réalisée sur plateforme dédiée avec accès individuel.

> Moyens humains

Formateurs qualifiés disposant de la compétence de coordonnateur SPS.

> Accompagnement pédagogique et technique

Encadrement par le Référent pédagogique ou, à défaut, le Référent technique.

Compétences du Référent pédagogique : Expert métier / Formateur.

Compétences du Référent technique : Administrateur du LMS.

Forum intégré à la plateforme de formation qui alerte les Référents par mail et permet les échanges avec le Référent pédagogique, le Référent technique et entre les apprenants.

Délai d'assistance : immédiate ou, à défaut, sous 48 h.

ÉVALUATION

> Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> Préambule

> La configuration

Le guide OPPBTP > Le contexte de la mission de référent COVID de l'entreprise

> Le rôle de chaque intervenant

MO / MOE / CSPS / Entreprises / Référent COVID Maitrise d'Ouvrage et Entreprise

> L'analyse de risque

Savoir remonter aux causes > Choix des solutions > La mise à jour du Document Unique (DUERP)

> Les mesures d'organisation

Définir des mesures d'adaptation > Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) > La mise à jour du PPSPS

> **Les mesures sanitaires spécifiques à l'entreprise**

Mise en œuvre > Suivi

> **La mission du référent COVID**

Déclinaison opérationnelle de la mission > Les outils

MODALITÉS

Les groupes doivent être limités à 6 à 8 apprenants maximum.

Prix : nous consulter.